

PLAN DE CONSERVATION

Parc national des Grands-Jardins

Parc national des Hautes-Gorges-de-
la-Rivière-Malbaie

2022-2027



Remerciements

La mise en œuvre du présent plan de conservation a été rendue possible grâce à la contribution de précieux collaborateurs. Nous aimerions souligner particulièrement l'implication de tous les employés du service de la conservation et de l'éducation des deux parcs nationaux.

Équipe de réalisation

Julie Hamelin	Responsable du Service de la conservation et de l'éducation du parc national des Grands-Jardins et du parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie, Sépaq
Daniel Groleau	Directeur du parc national des Grands-Jardins et du parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie, Sépaq
Eve Murray	Garde-parc technicienne au parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie, Sépaq
Adine Séguin	Garde-parc technicienne au parc national des Grands-Jardins, Sépaq
Gabrielle Grenier	Biologiste à la vice-présidence Exploitation, parcs nationaux et campings, Sépaq
René Charest	Spécialiste en conservation à la vice-présidence Exploitation, parcs nationaux et campings, Sépaq

Aide à la rédaction et révision

Andréanne Lemay	Chargée de projet à la vice-présidence Exploitation, parcs nationaux et campings, Sépaq
Marc-André Villard	Biologiste à la vice-présidence Exploitation, parcs nationaux et campings, Sépaq

Comment citer le document :

« Sépaq, 2022, Plan de conservation 2022-2027 – Parc national des Grands-Jardins et parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie, Sépaq. »

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS.....	1
PILIERES DU PLAN DE CONSERVATION	2
CIBLES DU PARC NATIONAL DE PARC NATIONAL DES GRANDS-JARDINS ET DU PARC NATIONAL DES HAUTES-GORGES-DE-LA-RIVIERE-MALBAIE.....	3
ENJEU 1 - HABITAT DU CARIBOU DE CHARLEVOIX.....	5
ENJEU 2 - IMPACT DES VISITEURS SUR LES SOMMETS ARCTIQUES ALPINS	7
VULNERABILITE 1 - ACTIVITES ILLÉGALES DANS LES SECTEURS ÉLOIGNÉS DES DEUX PARCS NATIONAUX.....	9
VULNERABILITE 2 - QUALITÉ DE L'EAU DE LA RIVIERE MALBAIE EN AMONT DU BARRAGE DES ÉRABLES	10
VULNERABILITE 3 - VIABILITÉ ET CONSERVATION DE LA POPULATION DE SAUMON ATLANTIQUE DE LA RIVIERE MALBAIE	12
VULNERABILITE 4 - HABITAT DE L'OMBLE DE FONTAINE ET DE L'OMBLE CHEVALIER DANS LES LACS DES GRANDS-JARDINS	14
VULNERABILITE 5 - FAMILIARISATION DU PLONGEON HUARD ET DU PORC-ÉPIC	16
VULNERABILITE 6 - CONSERVATION DU PATRIMOINE BÂTI ET DE LA MÉMOIRE VIVANTE	17
RÉFÉRENCES	19

AVANT-PROPOS

La mission des parcs nationaux du Québec est d'assurer la conservation permanente de territoires représentatifs des régions naturelles du Québec ou des sites naturels à caractère exceptionnel, notamment en raison de leur diversité biologique, et de les rendre accessibles afin que ceux-ci puissent profiter aux générations actuelles et futures.

Pour réaliser cette mission, la Politique sur les parcs nationaux du Québec (MFFP, 2018) prévoit différents outils, dont le plan de conservation et le programme de suivi des indicateurs environnementaux (PSIE). Le plan de conservation est un outil de planification qui détermine les enjeux de conservation prioritaires et les vulnérabilités, ainsi que l'ensemble des stratégies et actions à réaliser en matière de conservation pour les cinq prochaines années. Le PSIE est un outil de surveillance qui regroupe plusieurs indicateurs qui visent à déterminer l'état de santé des parcs nationaux, et sert d'assise à la réflexion menant à l'élaboration des plans de conservation.

Les plans de conservation 2022-2027 constituent la troisième génération de plans de conservation des parcs nationaux du sud du Québec gérés par la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq). Le processus de réalisation de ces plans s'appuie sur les standards ouverts pour la pratique de la conservation. Le *Conservation Measures Partnership* (CMP), un partenariat regroupant des agences publiques, des organismes non gouvernementaux et des entreprises privées, a élaboré cet ensemble de principes et de pratiques standardisés au niveau international afin de faciliter la planification de la conservation (CMP, 2020).

Finalement, les plans de conservation s'inscrivent dans la vision du développement durable de la Sépaq qui adhère au Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et de ses 17 objectifs. Les plans de conservation contribuent à l'atteinte de plusieurs objectifs de développement durable, plus particulièrement à l'objectif 15 (vie terrestre).

PORTRAIT DU PARC NATIONAL DES GRANDS-JARDINS ET DU PARC NATIONAL DES HAUTES-GORGES-DE-LA-RIVIÈRE-MALBAIE

Le parc national des Grands-Jardins a été créé en 1981 et préserve un territoire de 310 km². Le parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie a de son côté été créé en 2000 et préserve un territoire de 225 km². Ces deux parcs sont représentatifs de la région naturelle du massif des Laurentides du nord de Québec et sont marqués par le passage des glaciers. On retrouve une centaine de lacs dans chacun des parcs et la flore présente un gradient altitudinal marqué par la présence de feuillus en vallée, de forêt boréale en montant en altitude et de sommets arctiques-alpins très ouverts. À la fois méridionale et boréale, la faune de ces parcs est diversifiée. Par exemple, on y retrouve réunies les trois espèces de cervidés du Québec. Les bas-reliefs abritent le cerf de Virginie, la forêt mixte ou boréale l'original alors que les froids sommets sont le domaine du caribou.

PILERS DU PLAN DE CONSERVATION

La structure que prend la troisième version des plans de conservation est déclinée en trois entités centrales qui orientent nos actions, soit les cibles de conservation, les enjeux de conservation prioritaires et les vulnérabilités.

Cibles de conservation

Les cibles de conservation sont les éléments clés au cœur de la création et de la mission du parc national. C'est ce que l'on souhaite conserver en priorité. Les cibles sont d'abord les milieux naturels. Elles peuvent aussi être des communautés naturelles, des espèces clés¹, des sites ou éléments historiques, archéologiques, paléontologiques ou environnementaux. Les cibles constituent un sous-ensemble du patrimoine naturel et humain du parc national, et leur protection permet d'assurer la conservation de l'ensemble du parc.



Enjeux de conservation

Les enjeux de conservation prioritaires mettent de l'avant les éléments sur lesquels nous devons intervenir afin d'assurer la conservation des cibles. Ils peuvent être définis comme étant des situations jugées problématiques qui engendrent des conséquences importantes sur l'une ou plusieurs cibles de conservation, et pour lesquelles nous faisons le choix de concentrer nos énergies au cours des cinq prochaines années.



Vulnérabilités

Les vulnérabilités, tout comme les enjeux de conservation, mettent de l'avant les éléments sur lesquels nous devons intervenir afin d'assurer la conservation des cibles. Elles réfèrent à des situations pour lesquelles les connaissances ne permettent pas de confirmer l'état de santé d'une ou de plusieurs cibles de conservation. Il peut aussi s'agir de situations actuellement acceptables, mais pour lesquelles il y a un risque de dégradation future.



¹ Espèce dont la présence est d'une grande importance pour plusieurs autres organismes, et dont la disparition pourrait entraîner celle d'autres espèces et modifier grandement le fonctionnement des écosystèmes.



Cibles du parc national de parc national des Grands-Jardins et du parc national des Hautes-Gorges-De-La-Rivière-Malbaie

Les cibles de conservation des deux parcs nationaux et leur viabilité sont présentées dans cette section. La viabilité représente la capacité qu'ont les cibles de conservation de résister ou de se remettre de perturbations anthropiques et de se maintenir dans le temps sans intervention de notre part. Elle est évaluée à partir des indicateurs du PSIE et de la connaissance fine du territoire et permet d'identifier à quels endroits les équipes des deux parcs nationaux doivent concentrer leurs énergies afin d'assurer la conservation de l'ensemble des milieux naturels qui le composent.

CIBLE 1 – CARIBOU DE CHARLEVOIX

ÉTAT À RISQUE

- ↪ Le déclin important de la population du caribou de Charlevoix indique que des interventions sont nécessaires afin d'assurer la viabilité de sa population et de lui offrir un habitat de qualité.

CIBLE 2 – MILIEUX ARCTIQUES ALPINS

ÉTAT À SURVEILLER

- ↪ Le niveau de dégradation de certains sommets associé au piétinement par les visiteurs indique que des interventions sont nécessaires afin d'assurer la conservation à long terme de la cible.

CIBLE 3 – MILIEUX FORESTIERS

ÉTAT BON

- ↪ Notre niveau de connaissance de la cible indique qu'aucune intervention particulière n'est requise afin d'assurer la conservation de la cible à long terme.

CIBLE 4 – RIVIÈRE MALBAIE

ÉTAT BON

- ↪ Notre niveau de connaissance actuel indique qu'aucune intervention particulière n'est requise afin d'assurer la conservation de la cible à long terme. Cependant, un point de vigilance est mis de l'avant par les activités de drave passées et par la présence du barrage des Érables.

CIBLE 5 – MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES

ÉTAT BON

- ↪ Notre niveau de connaissance actuel indique qu'aucune intervention particulière n'est requise afin d'assurer la conservation de la cible à long terme.

CIBLE 6 – PATRIMOINE BÂTI

ÉTAT À SURVEILLER

- ↳ Le manque d'entretien et de mise en valeur du patrimoine humain bâti associés à l'utilisation passée du territoire rend compte que des interventions sont requises afin d'assurer sa conservation à long terme. De plus, le patrimoine culturel non bâti qu'est la mémoire vivante est à risque de disparaître si aucune action n'est mise en place.

CIBLE 7 – CIEL ÉTOILÉ

ÉTAT BON

- ↳ Notre niveau de connaissance actuel indique qu'aucune intervention particulière n'est requise afin d'assurer la conservation de la cible à long terme.



Enjeu 1 – Habitat du caribou de Charlevoix

Mise en contexte

Le caribou forestier (*Rangifer tarandus caribou*) (**Cible 1**) est protégé en tant qu'espèce menacée depuis 2003 selon la Loi sur les espèces en péril du Canada et en tant qu'espèce vulnérable depuis 2005 selon la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables du Québec. Il est réparti dans une bande de forêts boréales d'environ 500 km de largeur située entre le 49^e et le 55^e parallèle de latitude nord, alors que deux petites populations isolées subsistent au sud du 49^e parallèle, celle de Val-d'Or et celle de Charlevoix (aussi nommée harde des Grands-Jardins). L'aire de fréquentation du caribou forestier de Charlevoix s'étend sur près de 2180 km² et inclue une partie du parc national des Grands-Jardins, et certains secteurs du parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie (sur les plateaux de part et d'autre de la rivière Malbaie).

Un déclin rapide du caribou a été observé à partir du début des années 1900 et sa disparition dans Charlevoix a été confirmée entre les années 1910 et 1930. L'espèce a été réintroduite dans les années 1970. Malgré le succès initial de cette réintroduction, la population de caribou de Charlevoix est en déclin depuis maintenant trente ans, son effectif étant passé de ± 126 individus en 1992 à ± 17 individus en 2021. Un enclos a été mis en place en 2022 sur le territoire du parc national des Grands-Jardins par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) comme action de dernier recours afin de protéger les faons de la prédation et permettre de préserver cette population.

Plusieurs facteurs ont été identifiés comme étant responsables du déclin du caribou forestier, et ce pour l'ensemble de son aire de répartition au Québec. Les activités et aménagements forestiers transforment l'habitat du caribou. Le rajeunissement des peuplements procure un milieu propice à l'original et au cerf de Virginie. Une augmentation d'abondance des cerfs et orignaux favorise une augmentation de l'abondance des ours noirs et des loups gris, et conséquemment une augmentation du risque de prédation pour le caribou (MFFP, 2021). De plus, la création de chemins forestiers affecte doublement le caribou, celui-ci évitant les secteurs entrecoupés de chemins et de milieux ouverts et perturbés, tandis que ses prédateurs se servent de ces chemins pour circuler plus rapidement dans le territoire (Simard, 2014). De la même manière, la présence humaine modifie le comportement du caribou.

La protection du caribou forestier et de son habitat était un enjeu prioritaire de conservation dans le plan 2017-2022 des deux parcs nationaux. Ces plans ont principalement visé à mettre en fonction un plan de protection contenant des actions de caractérisation et de restauration d'anciens

chemins forestiers, mais aussi une modification des pratiques de gestion ainsi qu'un calcul du taux de perturbation de son habitat au sein des deux territoires des parcs. Des interventions sont encore nécessaires afin d'assurer un habitat de qualité pour le caribou dans les parcs, notamment sur le plan de la fermeture et de la restauration d'anciens chemins forestiers.

But et stratégies

Les buts fixés pour cet enjeu sont que « **d'ici 2027, l'habitat du caribou dans les parcs à Grands-Jardins est amélioré grâce à la restauration de tous les chemins de classe 1 et 2** » et que « **d'ici 2027, l'état de la situation des chemins à Hautes-Gorges est connu et un plan d'action pour les chemins à restaurer est réalisé** ». Pour atteindre ces buts, trois stratégies sont mises de l'avant :

Stratégie 1

Implication du parc dans la mesure de conservation mise en place par le MFFP

Objectif

À partir de 2022, les employés du parc des Grands-Jardins sont impliqués dans la patrouille de l'habitat du caribou et de la surveillance des caribous en captivité, et les gestionnaires du parc assurent une cohérence entre la protection de l'habitat et les activités récréatives du parc.

Stratégie 2

Portrait des chemins forestiers à Hautes-Gorges

Portrait des chemins forestiers à Hautes-Gorges

Objectif

D'ici 2025, l'inventaire des chemins forestiers à restaurer à Hautes-Gorges est terminé.

Stratégie 3

Restauration d'anciens chemins forestiers

Objectif

D'ici 2027, la restauration de tous les chemins de classe 1 et 2 à Grands-Jardins est terminée et celle des Hautes-Gorges est débutée.



Enjeu 2 – Impact des visiteurs sur les sommets arctiques alpins

Mise en contexte

Au parc national des Grands-Jardins, le massif du mont du lac des Cygnes est sans contredit le secteur le plus populaire et fréquenté par les randonneurs. Faisant partie des hauts sommets de Charlevoix, il présente une végétation à caractère alpin. Deux espèces végétales y sont d'ailleurs à la limite méridionale de leur aire de répartition au Québec : la hiérocloé alpine (*Anthoxanthum monticola ssp. alpinum*) et la minuartie du Groenland (*Mononeuria groenlandica*). Bergeron et Germain (1984) signalent d'ailleurs que « *la toundra alpine du mont du lac des Cygnes est la plus méridionale que nous connaissons au Québec* ». De son côté, l'Acropole des Draveurs, qui domine de plus de 800 mètres la vallée de la rivière Malbaie, est l'un des attraits principaux du parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie. Situé sur le cran ouest de la montagne des Érables, l'Acropole fait face au sommet du mont Félix-Antoine-Savard de l'autre côté de la rivière.

La végétation rabougrie de ces deux sommets arctiques alpins (**Cible 2**) évolue lentement sur un sol superficiel constitué de roches désintégrées, pauvre en éléments nutritifs et continuellement soumis à l'action des vents dominants et des températures extrêmes. On y retrouve une végétation dominée par les krummholzs, soit des arbres ou arbustes à la stature rabougrie en raison des conditions climatiques difficiles, et une toundra d'altitude où plusieurs plantes arctiques-alpines sont présentes.

Déjà dans les premiers plans de conservation, l'impact de la fréquentation importante et croissante par les visiteurs des milieux fragiles qui composent le mont du Lac-des-Cygnes et l'Acropole-des-Draveurs était mis de l'avant. S'en sont suivies des mesures de sensibilisation des visiteurs et de restauration des secteurs dégradés, notamment via l'ajout d'affichage et la mise en place de zones d'exclos délimitées par un cordage. De plus, un indicateur suivant l'érosion des sommets arctiques-alpins permet de suivre l'évolution du piétinement sur ces sommets.

Le contexte de la pandémie est venu accélérer la tendance à la hausse de la fréquentation de ces secteurs fragiles. Les randonneurs sortant des sentiers aménagés dégradent la fragile végétation qui compose ces milieux, et ce malgré l'affichage et les exclos mis en place au cours des dernières années. Des actions doivent donc être élaborées afin d'assurer la conservation des sommets des deux parcs nationaux.

But et stratégies

Le but fixé pour cet enjeu est que « **d'ici 2027, la superficie de végétation alpine affectée par les visiteurs est à la baisse** ». Pour atteindre ce but, quatre stratégies sont mises de l'avant :

Stratégie 1

Ajustement de la surveillance et de l'affichage dans les secteurs à risque

Objectif

D'ici 2023, les installations, l'affichage et la présence des gardes-parcs aux sommets sont bonifiés.

Stratégie 3

Sensibilisation des visiteurs

Objectif

D'ici 2024, la majorité de nos visiteurs ont été en contact avec un outil de sensibilisation lié à la protection des sommets.

Stratégie 2

Instauration de périodes et de zones restreintes

Objectif

D'ici 2024, un mécanisme pour limiter l'accès spécifiquement à certains secteurs est mis en place.

Stratégie 4

Restauration des secteurs dégradés

Objectif

D'ici 2027, les zones problématiques sont refermées et restaurées.



Vulnérabilité 1 – Activités illégales dans les secteurs éloignés des deux parcs nationaux

Mise en contexte

L'étendue du territoire que protège le parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie, d'une superficie de 225 km² (25 fois la superficie du parc national du Mont-Saint-Bruno !), explique la complexité logistique des activités de patrouille et de l'application réglementaire inhérente à son statut de parc national. La vaste majorité de la périphérie du parc national est sous tenure publique et fait l'objet d'exploitation forestière. Plusieurs pourvoiries et zones d'exploitation contrôlées (ZEC) y offrent de plus des activités de chasse et de pêche. De nombreux chemins forestiers et routes sillonnent le territoire public en périphérie et permettent son accès. La plus faible fréquence de patrouilles effectuées dans les secteurs éloignés du parc combinée à la présence de chemins et routes en périphérie peut favoriser la présence d'activités illégales dans les milieux naturels du parc national (**Cible 3 et 5**). Le nombre d'infractions perpétrées sur l'ensemble du territoire du parc n'est donc pas connu, mais celles-ci pourraient affecter ou dégrader des habitats ou des espèces.

Les limites du territoire de 319 km² du parc national des Grands-Jardins sont également peu patrouillées. Un état de situation est nécessaire pour déterminer si des mesures de protection devraient être mises en place.

Buts et stratégies

Le but qui a été fixé pour cette vulnérabilité est que « **d'ici 2026, les activités illégales identifiées dans les secteurs éloignés sont connues pour les deux parcs nationaux, et sont sous contrôle au parc des Hautes-Gorges** ». Pour atteindre ce but, deux stratégies sont mises de l'avant :

Stratégie 1

Portrait des activités illégales et identification des secteurs à risque

Objectif

D'ici 2024, les problématiques sont identifiées et les actions requises en lien avec l'intégrité du territoire pour les secteurs éloignés sont planifiées (chasse, pêche, etc.).

Stratégie 2

Mesures de protection des secteurs éloignés

Objectif

D'ici 2023, des actions et activités de sensibilisation sont mises en place afin de mieux protéger les secteurs éloignés (en continu pour toute la durée du plan de conservation).



Vulnérabilité 2 – Qualité de l’eau de la rivière Malbaie en amont du barrage des Érables

Mise en contexte

La rivière Malbaie (**Cible 4**) prend sa source au sud-ouest du parc national des Grands-Jardins et s’écoule dans le parc des Grands-Jardins, dans une partie de la réserve faunique des Laurentides et de la ZEC des Martres avant d’atteindre le parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie. À son entrée dans le parc, après s’être écoulée sur près de 90 kilomètres en amont, la rivière devient étroite, sinueuse et très agitée jusqu’au secteur des Eaux-Mortes, qui, comme son nom l’indique, présente un écoulement lent en raison des caractéristiques physiographiques du territoire. Toutefois, ce phénomène a été accentué par la présence du barrage des Érables, situé à la fin du secteur des Eaux-Mortes. Le premier barrage fut construit en 1909 et a servi essentiellement à la compagnie Donohue pour les opérations de flottage de bois, et ce jusqu’en 1986. Le barrage, toujours présent aujourd’hui et entièrement reconstruit en 2014, maintient le niveau de l’eau à 1,5 mètre au-dessus de son niveau naturel.

Les activités forestières, tout particulièrement le flottage du bois, ont marqué le paysage et le milieu naturel du parc. Plusieurs installations, barrages, routes, déversoirs de bois, digues, bâtiments, chalets ou autres vestiges demeurent et rappellent cette époque. Cependant, d’autres vestiges, telles les billes de bois sur les berges, pourraient entraîner des conséquences néfastes sur la qualité de l’eau. L’érosion des berges créée par le raclage des billes transportées par les crues, les dépôts d’écorce au fond de l’eau et les billes sur les berges en sont des exemples probants.

Afin de pallier ces effets néfastes, le parc a réalisé d’importants travaux sur la rivière en 2003, dont la restauration des berges, leur redressement, la construction de digues, le creusement du lit et le colmatage des fosses.

La présence actuelle du barrage des Érables, combinée à l’historique de drave, engendre certainement une pression sur la qualité de l’eau et la qualité des habitats des milieux aquatiques de la rivière Malbaie inclus dans le parc national.

But et stratégies

Le but qui a été fixé pour cette vulnérabilité est que « **d’ici 2027, les actions à réaliser sont identifiées et planifiées afin d’améliorer la qualité de l’eau de la rivière Malbaie** ». Pour atteindre ce but, deux stratégies sont mises de l’avant :

Stratégie 1

Portrait des impacts de la drave, du barrage et de l’ensablement

Objectif

D’ici 2026, l’impact de la drave, et la dynamique du barrage et de l’ensablement de la rivière sont mieux compris.

Stratégie 2

Plan d’action

Objectif

D’ici 2027, un plan d’action est élaboré afin d’améliorer la qualité de l’eau de la rivière Malbaie, selon les connaissances obtenues.



Vulnérabilité 3 – Viabilité et conservation de la population de saumon atlantique de la rivière Malbaie

Mise en contexte

Au début du siècle dernier, la rivière Malbaie (**Cible 4**) abritait une importante population de saumon atlantique (*Salmo salar*). Lors de la construction du premier barrage hydroélectrique en 1903, une passe migratoire fut incorporée à la structure pour le saumon de l'Atlantique. Lorsque l'on procéda à la construction d'un second barrage en 1912, la passe ne fut pas reconstruite. Entre les années 1900 et 1950, la population déclina pour finalement être considérée comme éteinte à la fin des années 1980. Les causes probables de cette extinction n'ont pas toutes été documentées ni identifiées.

Selon une étude portant sur la validation du potentiel salmonicole de la rivière Malbaie réalisée en 1992, la partie de la rivière située entre le barrage et le pont des Érables présentait une capacité de support élevée pour le saumon, avec plusieurs fosses et une frayère potentielle. C'est en 1995 que l'organisme Saumon Rivière Malbaie entreprit avec ses partenaires un plan de restauration du saumon de la rivière Malbaie. Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a participé plus particulièrement à ce programme en ensemençant annuellement entre 12 000 et 18 000 alevins dans une section de la rivière Malbaie, dans les limites du parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie en aval de la jonction avec la rivière des Martres pendant plusieurs années.

La pêche récréative à l'omble de fontaine (*Salvelinus fontinalis*) dans le secteur de la rivière inclus dans le parc national doit se faire avec remise à l'eau des jeunes saumons capturés accidentellement. Les activités de pêche engendrent donc une pression indirecte en raison des captures accidentelles, qui occasionnent un stress pouvant affecter la viabilité des individus remis à l'eau. De plus, l'utilisation de la rivière par les visiteurs qui s'y baignent peut créer un dérangement des saumons, surtout dans les fosses qu'ils utilisent pour se reposer et comme refuge thermique. Tout comme dans le contexte de l'enjeu de l'impact des visiteurs sur les milieux arctiques alpins (**Enjeu 2**), la pandémie est venue accélérer la tendance à la hausse de la fréquentation de la rivière Malbaie dans le parc.

Les connaissances actuelles sur la qualité de l'habitat du saumon sont incomplètes, ce qui ne permet pas d'adapter les mesures de protection des zones sensibles, par exemple en y interdisant la baignade.

But et stratégies

Le but qui a été fixé pour cette vulnérabilité est que « **d'ici 2026, des mesures de gestion de la pêche et de sensibilisation des clients sont en place afin d'assurer la conservation du saumon atlantique** ». Pour atteindre ce but, trois stratégies sont mises de l'avant :

Stratégie 1

Portrait de l'habitat du saumon



Objectif

D'ici 2026, l'habitat du saumon est mieux connu afin de protéger les zones sensibles.

Stratégie 2

Gestion de la pêche



Objectif

D'ici 2027, le mode de gestion de la pêche est adapté aux conditions de l'habitat du saumon.

Stratégie 3

Sensibilisation de la clientèle afin de mieux protéger l'habitat du saumon



Objectif

À partir de 2025, les outils sont en place pour sensibiliser la clientèle à la protection de l'habitat du saumon (ex. baigneurs).





Vulnérabilité 4 – Habitat de l’omble de fontaine et de l’omble chevalier dans les lacs des Grands-Jardins

Mise en contexte

L’omble chevalier oquassa (*Salvelinus alpinus oquassa*) est l’un des deux sous-groupes d’omble chevalier représenté au Québec. Isolé en eau douce depuis le retrait des glaciers, il constitue un vestige des populations anadromes qui vivaient jadis dans la mer de Champlain et l’océan Atlantique, il y a environ 12 000 ans. L’omble chevalier oquassa est désigné espèce vulnérable au Québec et a une grande valeur sur le plan génétique et patrimonial. La disparition de l’espèce dans plusieurs lacs du sud du Québec au cours du siècle dernier est principalement associée à l’eutrophisation des plans d’eau, l’introduction d’espèces compétitrices et l’acidification des lacs (Rivière et coll., 2018). L’espèce est présente au parc national des Grands-Jardins dans certains lacs (**Cible 5**), sa présence ayant été confirmée par une analyse d’ADN environnemental.

La pêche à l’omble chevalier autorisée dans le parc, avec quotas restreint; toutefois la pêche à l’omble de fontaine est permise dans certains lacs où cohabitent les deux espèces. Les connaissances actuelles ne permettent pas de mesurer l’impact des remises à l’eau sur la viabilité des individus d’omble chevalier, ni l’ampleur des erreurs d’identification entre les deux espèces d’ombles. De plus, des fleurs d’eau d’algues ont été observées dans trois lacs, ce qui peut ajouter une pression sur les populations des deux espèces.

D’un autre côté, la santé des populations d’ombles de fontaine a été mise de l’avant dans le cadre du précédent plan de conservation. Une caractérisation des lacs stratégiques, des ajustements au niveau des plans de pêche sportive ainsi qu’un portrait de l’état du réseau de ponts et de ponceaux sur le territoire sont réalisés progressivement depuis les dernières années.

But et stratégies

Le but qui a été fixé pour cette vulnérabilité est que « **d'ici 2027, l'habitat de l'omble de fontaine et de l'omble chevalier est mieux connu, et des mesures de protection sont identifiées et mises en place** ». Pour atteindre ce but, trois stratégies sont mises de l'avant :

Stratégie 1

Plan d'action pour la protection de l'omble chevalier



Objectif

D'ici 2027, des mesures pour la protection de l'omble chevalier sont identifiées et mises en œuvre.

Stratégie 2

Mesures de protection de la fraie en lac pour l'omble de fontaine



Objectif

D'ici 2027, des mesures pour la protection de la fraie en lac sont identifiées et mises en œuvre.

Stratégie 3

Portrait des impacts des changements climatiques sur l'habitat du poisson



Objectif

D'ici 2026, les méthodes de gestion de la pêche sont adaptées selon les impacts des changements climatiques soulevés.





Vulnérabilité 5 – Familiarisation du plongeon huard et du porc-épic

Mise en contexte

La présence humaine dans les parcs nationaux peut avoir des effets sur l'activité des animaux sauvages. Selon le niveau de tolérance au dérangement de l'espèce, tant des comportements d'évitement que des comportements de familiarisation peuvent être adoptés par les individus exposés à une forte présence humaine. La faune dite familière réfère aux individus d'espèces sauvages qui perdent leur crainte naturelle face à l'être humain. Une telle modification du comportement peut entraîner des conséquences sérieuses tant pour les individus en question que pour les humains (animaux agressifs ou transmission de maladies). Au parc national des Grands-Jardins, le plongeon huard semble s'être familiarisé à la présence des pêcheurs sur les plans d'eau. Conséquemment, des attaques de huards sur les prises des pêcheurs accrochées sur des chaînes dans l'eau sont répertoriées annuellement, l'animal ne craignant plus l'humain. Du côté du parc national des Hautes-Gorges, la familiarisation du porc-épic est visible par les dommages qu'il cause aux voitures stationnées ou encore aux revêtements extérieurs de bâtiments. Dans les deux cas de familiarisation vécus dans les parcs, des actions devront être mises en œuvre afin d'assurer le maintien ou le retour des comportements sauvages des animaux, mais aussi la sécurité des visiteurs.

But et stratégies

Le but qui a été fixé pour cette vulnérabilité est que « **d'ici 2025, les changements de comportements de la clientèle et les actions ciblées permettent de limiter la familiarisation des plongeurs huards et des porcs-épics** ». Pour atteindre ce but, deux stratégies sont mises de l'avant :

Stratégie 1

Sensibilisation de la clientèle à la familiarisation du plongeon huard

Objectif

D'ici 2025, les actions à mettre en place pour sensibiliser la clientèle à la familiarisation du huard sont appliquées.

Stratégie 2

Mesures d'effarouchement du porc-épic

Objectif

D'ici 2024, des mesures sont mises en œuvre afin de diminuer la familiarisation du porc-épic.



Vulnérabilité 6 – Conservation du patrimoine bâti et de la mémoire vivante

Mise en contexte

Les activités humaines qui ont eu lieu avant la création du parc et les bâtiments et vestiges qui y sont associés (**Cible 6**) font partie intégrante du patrimoine des parcs nationaux des Grands-Jardins et des Hautes-Gorges. Passant de l'utilisation préhistorique du territoire par les Premières Nations, à l'exploitation historique de ses ressources naturelles jusqu'à la création des parcs.

Au parc national des Hautes-Gorges, l'absence de sites archéologiques connus nous laisse dans l'incertitude quant à la fréquentation réelle du territoire par les Premières Nations. Le territoire du parc national des Grands-Jardins présente quant à lui des évidences de sa fréquentation notamment par les Iroquois, les Montagnais, les Hurons-Wendat et les Malécites avant le 19^e siècle, mais les données concernant l'occupation humaine préhistorique restent fragmentaires.

Le 20^e siècle est marqué par le développement de l'exploitation forestière sur le territoire du parc national des Hautes-Gorges. Nécessitant l'utilisation des rivières pour le flottage du bois, aussi appelé la drave, de nombreuses infrastructures, dont le barrage des Érables, ont été construites sur ce qu'est aujourd'hui le territoire du parc national. Au parc national des Grands-Jardins, le territoire devient un réputé club privé de chasse et de pêche jusqu'en 1968.

Le patrimoine bâti associé tant à la drave qu'aux activités de chasse et de pêche se doit d'être entretenu et mis en valeur.

D'un autre côté, de nombreuses données et de nombreux faits historiques des deux parcs n'ont pas été collectés ni regroupés. La mémoire vivante de nombreuses personnes ayant vécu dans la région comprend de précieuses informations qui peuvent enrichir la connaissance des équipes des parcs, mais qui peuvent aussi être mises en valeur et partagées aux visiteurs à des fins éducatives.

But et stratégies

Le but qui a été fixé pour cette vulnérabilité est que « **d'ici 2027, le patrimoine bâti et la mémoire vivante sont conservés et valorisés dans les deux parcs nationaux** ». Pour atteindre ce but, quatre stratégies sont mises de l'avant :

Stratégie 1

Capter la mémoire vivante

Objectif

D'ici 2025, les récits de quatre personnes significatives sont enregistrés.

Stratégie 3

Valorisation du patrimoine humain (plan d'éducation)

Objectif

D'ici 2024, des stations ou des panneaux d'interprétation sont mis en place pour tous les bâtiments ayant un aspect historique et les artefacts de la drave sont mis en valeur.

Stratégie 2

Archivage du patrimoine collecté

Objectif

D'ici 2026, l'information papier détenue par le parc est archivée et numérisée.

Stratégie 4

Mise à jour des synthèses des connaissances

Objectif

D'ici 2027, les nouvelles informations sont intégrées à la synthèse des connaissances.

RÉFÉRENCES

- Conservation Measures Partnership (CMP), 2020. Standards ouverts pour la pratique de la conservation. Version 4.0 (<https://conservationstandards.org/wp-content/uploads/sites/3/2020/12/CMP-Standards-ouverts-pour-la-pratique-de-la-conservation-v4.0-French.pdf>)
- Ministère Forêt, Faune et Parcs, 2018, Politique sur les parcs nationaux du Québec, Gouvernement du Québec, 48 p.
- MFFP. 2021. Caribou des bois, écotype forestier. Page web consultée le 3 février 2022 au : <https://www3.mffp.gouv.qc.ca/faune/especes/menacees/fiche.asp?noEsp=53>
- Rivière, T., M. Arvisais, D. Banville et M.-A. Couillard, 2018, Rapport sur la situation de l'omble chevalier oquassa (*Salvelinus alpinus oquassa*) au Québec, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Direction de la gestion de la faune et des habitats, 50 p.
- Simard A., 2014. Inventaire des chemins forestiers situés dans l'aire de fréquentation du caribou forestier au parc national de la Jacques Cartier. Parc national de la Jacques-Cartier, Conseil de bande de la nation huronne-wendat et MFFP (anciennement MDDEFP).
- Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq), 2018, Programme de suivi des indicateurs environnementaux des parcs nationaux du Québec - Rapport 2013-2017